«Muguette Dini - Favoriser les maisons d'assistantes maternelles pour lutter contre les crèches clandestines»

25/07/2012

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Muguette Dini - Favoriser les maisons d'assistantes maternelles pour lutter contre les crèches clandestines

Pour la seconde fois, on découvre à Marseille, une crèche clandestine (15 enfants dans 160 m^2).

Muguette DINI, Sénatrice du Rhône, **à l'initiative**, avec Jean Arthuis, Sénateur de la Mayenne, **de la loi sur les maisons d'assistantes maternelles (MAM), s'étonne des difficultés rencontrées, dans de nombreux départements pour ouvrir ces structures.**

Les MAM sont des regroupements de 3 à 4 assistantes maternelles passant des contrats de droit privé avec les parents.

Elles constituent une **excellente réponse innovante à un besoin criant en matière de mode de garde de jeunes enfants, et ce à un coût raisonnable pour les parents, comme pour les collectivités locales.**

Les MAM sont une **alternative légale et encadrée à ces crèches sauvages, qui se multiplient.**

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : @UC_Senat
Facebook : SenateursUDIUC